



BILAN ET TAUX D'ADMISSION DES DEMANDES D'ASILE ET D'APATRIDIE ENREGISTRÉES EN 2007 Données établies au 22 août 2011

Le rapport annuel d'activité décrit la demande d'asile enregistrée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année considérée, ainsi que l'activité de l'établissement au travers des décisions prises au cours de cette même période. Or, une demande enregistrée une année *n* ne fait pas forcément l'objet d'une décision la même année. Ainsi, les décisions prises au cours de l'année *n* peuvent porter à la fois sur des dossiers de l'année *n* mais aussi sur des dossiers enregistrés au cours d'années antérieures (cela est particulièrement vrai en période de résorption des stocks).

Par ailleurs, le rapport annuel d'activité escamote l'effet des éventuels réexamens et recours qu'un demandeur d'asile dont le dossier a été enregistré l'année *n* est susceptible de former. En effet, les décisions relatives aux réexamens et aux recours n'interviennent que rarement dans l'année de l'enregistrement de la demande initiale.

A la différence du rapport annuel d'activité, *le bilan de la demande d'asile et d'apatridie enregistrée une année n* permet d'avoir au moment de la publication de ce bilan, une vision globale de l'aboutissement de ces demandes, notamment le pourcentage de personnes finalement placées sous la protection de l'Office. Ceci suppose que toutes les demandes aient été instruites et aient fait l'objet d'une décision en première instance ou en appel, voire en cassation, et que toutes les voies de recours, quelles qu'elles soient, aient été épuisées. Des études antérieures ont montré que la quasi-totalité des demandes étaient arrivées en fin de procédure après environ trois à quatre années et que les résultats n'évoluaient plus qu'à la marge.

Outre la mise à jour des bilans des demandes enregistrées entre 1993 et 2007, **l'Ofpra publie cette année le bilan des demandes enregistrées en 2007**, en isolant comme les années précédentes, les demandeurs du statut d'apatride des demandeurs d'asile.

Au 22 août 2011, 23 600 personnes avaient déposé une demande d'asile et 201 une demande de statut d'apatride en 2007. A l'exception de 4 d'entre elles, toutes avaient fait l'objet d'au moins une décision en première instance, tandis que 720 demandes d'asile en situation de rejet pour l'Ofpra, étaient encore en instance devant la CNDA. Sur ces 23 801 personnes, 34,6 % ont été à ce jour placées sous la protection de l'Office, soit 34,7 % des demandeurs d'asile et 21,9 % des demandeurs du statut d'apatride.

Demandeurs d'asile par continent d'origine (hors apatrides)		Total	Afrique	Amériques	Asie	Europe
Premières demandes OFPRA	Demandes	23 600	8 232	814	5 327	9 227
	Reconnaisances OFPRA 1ère instance	3 574	1 605	109	907	953
	Rejets 1ère instance	19 712	6 527	673	4 353	8 159
CNDA	Recours	17 036	5 690	428	3 958	6 960
	Reconnaisances CNDA	4 558	1 134	41	1 304	2 079
Réexamens OFPRA	Réexamens	3 056	787	159	694	1 416
	Désistements sur réexamen	1	-	1	-	-
	Reconnaisances OFPRA sur réexamen (hors ANN)	66	46	2	5	13
Reconnaisances totales		8 198	2 785	152	2 216	3 045
dont admissions à la protection subsidiaire (PS)		976	256	50	384	286
Sorties	Désistements, dessaisissements, radiations	310	96	33	67	114
	cas non statués	4	3	-	-	1
	Pertes de statut (FR, DC, RE, RT)	105	35	1	35	34
Situation arrêtée au 22/08/2011	en situation de rejet	15 087	5 347	629	3 044	6 067
	dont en instance à la CNDA	720	135	11	286	288
	Personnes protégées	8 093	2 750	151	2 181	3 011
Taux d'admission global (reconnaisances totales / demande totale)		34.7%	33.8%	18.7%	41.6%	33.0%
Taux d'admission OFPRA (reconnaisances OFPRA / demande totale)		15.4%	20.1%	13.6%	17.1%	10.5%
Taux d'admission CNDA (reconnaisances CNDA / demande totale)		19.3%	13.8%	5.0%	24.5%	22.5%
reconnaisances 1ère instance / demande totale		15.1%	19.5%	13.4%	17.0%	10.3%
rejets 1ère instance / demande totale		83.5%	79.3%	82.7%	81.7%	88.4%
recours / rejets 1ère instance		86.4%	87.2%	63.6%	90.9%	85.3%
annulations / recours		26.8%	19.9%	9.6%	32.9%	29.9%
demandes réexamen / rejets 1ère instance		15.5%	12.1%	23.6%	15.9%	17.4%
reconnaisances / réexamens		2.2%	5.8%	1.3%	0.7%	0.9%
reconnaisances sur réexamen / demande totale		0.3%	0.6%	0.2%	0.1%	0.1%
reconnaisances OFPRA / reconnaisances totales		44.4%	59.3%	73.0%	41.2%	31.7%
reconnaisances CNDA / reconnaisances totales		55.6%	40.7%	27.0%	58.8%	68.3%

ANN = annulations CNDA de rejets Ofpra ; FR = naturalisations, DC = décès, RE = renoncations au statut, RT = retraits de statut

Demandeurs du statut d'apatride		
Premières demandes	Demandes	201
	Reconnaisances OFPRA	44
	Rejets	151
Réexamens	Réexamens	-
	Désistements sur réexamen	-
	Reconnaisances OFPRA sur réexamen	-
Reconnaisances totales		44
Sorties	Désistements, dessaisissements, radiations	6
	cas non statués	-
	Pertes de statut (FR, DC, RE, RT)	1
Situation arrêtée au 22/08/2011	en situation de rejet	151
	Apatrides statutaires	43
Taux d'admission Apatrides (reconnaisances / demande)		21.9%
rejets / demande		75.1%

		1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Demandeurs d'asile	premières demandes enregistrées	27 306	25 845	20 335	17 279	21 263	22 328	30 789	38 653	47 176	50 864	52 409	50 346	42 275	26 019	23 599
	désistements, dessaisissements, radiations	329	379	320	198	322	442	956	1 140	1 085	1 184	1 107	749	582	310	310
	cas non statués			1									1	3	2	4
	admissions totales au statut de réfugié et à la PS	8 378	5 756	4 430	4 225	4 948	5 774	7 367	8 109	10 316	10 632	11 065	11 840	10 580	8 234	8 198
	dossiers en situation de rejet	18 599	19 710	15 584	12 856	15 993	16 112	22 466	29 404	35 775	39 048	40 237	37 756	31 110	17 473	15 087
	dont recours restant en instance à la CNDA		1		1		5	12	29	52	90	153	186	318	367	720

Demandeurs du statut d'apatride	premières demandes enregistrées	216	143	84	120	163	129	105	89	109	131	145	192	255	227	201
	désistements, dessaisissements, radiations	10	23	10	24	22	20	9	9	10	8	11	8	5	6	6
	cas non statués			1			1		1							
	admissions au statut d'apatride	82	70	42	45	63	44	49	45	49	46	72	87	82	76	44
	dossiers en situation de rejet	124	50	31	51	78	64	47	34	50	77	62	97	168	145	151

Demandeurs d'asile & du statut d'apatride	total premières demandes	27 522	25 988	20 419	17 399	21 426	22 457	30 894	38 742	47 285	50 995	52 554	50 538	42 530	26 246	23 800
	Taux de reconnaissance % sur demandes de l'année n	30.7%	22.4%	21.9%	24.5%	23.4%	25.9%	24.0%	21.0%	21.9%	20.9%	21.2%	23.6%	25.1%	31.7%	34.6%
	dont OFPRA	26.4%	18.9%	17.8%	19.6%	16.6%	18.0%	16.2%	13.6%	13.0%	10.7%	10.3%	10.9%	9.0%	11.9%	15.5%
	dont CNDA	4.4%	3.6%	4.1%	4.9%	6.7%	7.9%	7.9%	7.5%	8.9%	10.3%	10.9%	12.7%	16.1%	19.7%	19.2%
	pour mémoire, taux sur décisions de l'année n*	27.9%	23.6%	16.3%	19.6%	17.0%	19.4%	19.3%	17.1%	18.0%	16.9%	14.8%	16.6%	26.9%	19.5%	29.9%

* taux d'admission global de l'année n correspondant au total des admissions Ofpra + CNDA rapporté au total des décisions Ofpra de l'année n

